

A l'attention des porteurs de projets du Contrat de Ville

Illzach, le 16 décembre 2021

Madame, Monsieur,

Le contrat unique pour la Politique de la Ville de Mulhouse Alsace Agglomération, issu de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, a été signé le 30 juin 2015 pour la période initiale 2015-2020. La loi de finances 2019 proroge les contrats de ville jusqu'en 2022 ainsi que la géographie prioritaire et les mesures fiscales associées.

Ce contrat constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en partenariat avec l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires concernés, en direction des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Il concerne 6 quartiers prioritaires, répartis sur 3 communes de l'agglomération mulhousienne (Mulhouse, Illzach et Wittenheim). Pour la commune d'Illzach, il s'agit du quartier des Jonquilles.

L'appel à initiatives 2022 répond ainsi à des enjeux stratégiques et des objectifs précis en direction de ce territoire et de ses habitants. Nous vous invitons à en prendre connaissance dans le document joint en annexe. Vous veillerez à y prêter une attention particulière dans la formulation de votre projet.

Nous vous remercions par avance de votre engagement et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le sous-préfet de Mulhouse


Alain CHARRIER

Le maire de la ville de Illzach


Jean-Luc SCHILDKNECHT